

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B172-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B172**

**OBJET : Agriculture et forêt - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône - Année 2014**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

**Monsieur Christian BURLE** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Christian BURLE

**Thématique : Agriculture et Forêt**

**Objet : Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône - Année 2014**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Charte agricole du Pays d'Aix, la CPA et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'engagent pour 2014 dans un programme d'actions spécifiques via une convention d'objectifs.

La participation de la CPA s'élèverait à 116 000 € pour 6 actions :

- la participation à la Halle des producteurs de Plan de Campagne
- un programme d'actions pédagogiques
- organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux
- une étude de faisabilité en faveur du développement d'une agriculture de proximité à Vauvenargues
- un projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) à Vitrolles
- un appui au développement technique de la culture du safran.

**Exposé des motifs :**

La Charte agricole du Pays d'Aix fédère la CPA et ses partenaires autour d'un programme d'actions qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du Pays d'Aix.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires privilégiés de la Charte agricole.

À partir de ces actions, la CPA rédige une convention d'objectifs annuelle avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône qui vise à mettre en commun leurs compétence et expertise afin de mener à bien les actions agricoles du territoire.

La Convention d'objectifs, fournie en annexe, détaille les projets définis à partir de la Charte agricole existante et le budget correspondant, pour l'année 2014.

◆ **Action n°1 : développer la vente directe sur le Pays d'Aix : 5<sup>e</sup> édition de la Halle de producteurs « Terres de Provence »**

La Halle de producteurs « Terres de Provence » dynamise fortement depuis 4 éditions, la vente directe de produits locaux en demi-gros sur le territoire.

L'organisation de l'édition 2014 de ce marché nécessite l'expertise et la participation de la Chambre d'agriculture des BdR pour la réalisation des opérations suivantes :  
-mobilisation des producteurs et réalisation des fichiers correspondants, gestion des emplacements des stands, logistique, contrôle des exploitations, relevés de prix, relation clientèle, mesure de la fréquentation, suivi administratif.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 30 000 €, soit 60 % du coût total de la manifestation.*

◆ **Action n°2 : interventions pédagogiques dans les classes primaires du Pays d'Aix et organisation de visites de scolaires dans des fermes du territoire**

L'agriculture est un enjeu majeur du développement durable.  
Afin de sensibiliser le public scolaire (écoles primaires) à cette agriculture durable, la Chambre d'agriculture des BdR propose : des interventions pédagogiques (10 classes concernées) et des visites sur des exploitations agricoles agréées -à raison de 2 demi-journées par classe (50 classes concernées)- dispensées par des techniciens et agriculteurs.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 14 000 €, soit 80 % du coût total du projet.*

◆ **Action n° 3 : organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux**

**>16<sup>e</sup> édition du Marché des 13 desserts :**

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise, chaque année, en partenariat avec la CPA et avec le soutien du Conseil général et de la Ville d'Aix-en-Provence, le Marché des 13 desserts.

Il réunira du 17 au 24 décembre 2014- une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche qui présentent les spécialités culinaires de fin d'année du Pays d'Aix et du Département.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 43 000 €, soit 47 % du coût total de l'événement.*

**>Mise en place d'un marché de Noël sur le site de Plan de Campagne**

La pérennisation de la Halle de producteurs, via une halle modulaire ouverte à l'année à Plan de Campagne, permettrait de réaliser un « marché de Noël » sur ce site hautement stratégique commercialement.

Ce marché se déroulerait au mois de décembre 2014, sur deux jours.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône propose d'identifier une thématique pour la manifestation, un apport technique et logistique, la mobilisation des producteurs et l'organisation d'une manifestation valorisant le terroir.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 4 000 €, soit 59 % du coût total du projet.*

**>Étude de faisabilité pour l'organisation d'un site de e-commerce/ drive fermier**

Le e-commerce sous toutes ses formes se développe et ce nouveau mode de commercialisation porteur pousse l'Institution et la Chambre d'agriculture des BdR à se pencher sérieusement sur les débouchés d'un « drive » fermier (facilité de commande, fraîcheur, gain de temps...).

La réflexion du partenaire porterait sur : un état des lieux de l'existant, un plan d'action prévisionnel et impliquerait également la mobilisation des producteurs et l'identification de la structure juridique la plus appropriée.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 10 000 €, soit 74 % du coût total du projet.*

◆ **Action n° 4 : étude de faisabilité pour le développement d'une agriculture de proximité dans la Vallée de Vauvenargues**

La commune de Vauvenargues élabore le projet de révision de son PLU et souhaite bénéficier d'une expertise lui permettant de vérifier la cohérence du zonage agricole de son projet.

La Chambre d'agriculture propose de répondre aux attentes de la commune, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique communautaire (Axe n°2 de la Charte agricole : « respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles ») en analysant concrètement les potentiels agricoles qui existent sur son territoire : descriptif, détermination des autres surfaces à potentiel agricole, recueil et détermination des outils foncier, identification des exploitants etc.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 4 000 €, soit 21% du coût total de l'étude.*

◆ **Action n° 5 : projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) à Vitrolles**

Certaines zones agricoles de Vitrolles seraient incluses dans le projet de périmètre de Site classé de l'Arbois, ce qui induit certaines contraintes de gestion pour des exploitations maraîchères de plein air et sous tunnel notamment.

La commune et la Chambre d'agriculture des BdR proposent un projet de préservation des secteurs agricoles, alternatif au projet de site, plus adapté à la protection « dynamique » des espaces agricoles concernés.

Il nécessite la réalisation d'un travail en 3 phases : l'établissement d'un état des lieux précis du secteur nécessitant un diagnostic, un plan de délimitation de la future ZAP, ainsi que la détermination des grands axes du programme d'actions.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 7 000 €, soit 20% du coût total de l'action.*

◆ **Action n° 6 : appuyer le développement technique des producteurs engagés dans la culture du safran**

L'association des Exploitants et Propriétaires du Plateau de Puyricard a été créée en janvier 2014. Elle a pour but de fédérer les acteurs économiques du plateau.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, elle souhaite mettre à l'honneur 3 productions typiques du plateau : le safran, le pois chiche et la vigne.

La CPA et la Chambre d'agriculture des BdR soutiennent ce projet et souhaitent l'accompagner grâce à la mise en place d'un appui technique concernant notamment la culture du safran et éventuellement la qualité du pois chiche.

La Chambre d'agriculture propose de mettre à disposition des producteurs : son expertise technique via une participation à un « club de progrès » spécifique « safran » et l'accompagnement technique sur le terrain d'un conseiller spécialisé qui assurerait 6 visites en 2014 sur site.

*La Chambre d'agriculture des BdR sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 4 000 €, soit 80% du coût total de l'opération.*

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2004\_A326 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU l'avis de la Commission du développement économique en date du 04 février 2014;

#### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 116 000 € à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2014 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la C.P.A. et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2014 ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'objectifs ci-annexée ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires.



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

### >Entre :

**La Communauté du Pays d'Aix** (dénommée CPA ci-après), domiciliée CS 40 868, 13 611 Aix-en-Provence cedex 01, ci-après désignée « CPA », représentée par Monsieur Christian BURLE,

Vice- Président de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural et le dialogue entre le monde rural et le monde urbain, agissant en vertu de l'arrêté n°2009\_124 portant délégation de fonction et de signature, d'une part,

### >Et

**La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône** (dénommée CA13 ci-après), domiciliée 22, avenue Henri Pontier 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Claude ROSSIGNOL, d'autre part,

**Vu** la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

**Vu** la délibération n° du Bureau communautaire en date du 15 janvier 2014 (« Halle de producteurs Terres de Provence- Bilan de l'édition 2013 et principe de reconduction de la 5<sup>e</sup> édition en 2014).

**Vu** la délibération du Bureau communautaire n°..... en date du 20 février 2014 (Convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône).

## Préambule

La démarche de concertation entreprise dans le cadre de l'élaboration de la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix -à partir de 2005- a permis d'élaborer un programme d'actions concrètes décliné en **6 objectifs** principaux, avec l'expertise de plusieurs partenaires, dont la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

- **Volet économique :**

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

- **Volet territorial et environnemental :**

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

La déclinaison des actions, présentées dans la convention, se base sur les dénominations indiquées dans la Charte agricole.

- **ARTICLE 1<sup>er</sup> : objet de la convention**

La présente convention établit un partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, visant à mettre en commun leurs compétences et expertises pour la réalisation optimale des actions agricoles du territoire.

Elle présente les différents projets à réaliser ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

- **ARTICLE 2 : durée**

La présente convention est établie pour l'année 2014.

- **ARTICLE 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2014**

Les actions présentées ci-après découlent du plan d'actions défini dans la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix, approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004 (**points I, II, III, IV et V**).

## I. Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local

### ▪ Action : développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs Terres de Provence - 5<sup>e</sup> édition - Plan de Campagne- Mai/octobre 2014

- La Halle de producteurs « Terres de Provence » dynamise fortement, depuis 4 éditions, la vente directe de produits locaux en demi-gros, sur le territoire. En 2013, le marché a drainé 98 104 visiteurs, avec la présence de 34 producteurs locaux.
- L'organisation de l'édition 2014 de ce marché nécessite l'expertise et la participation de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la réalisation des missions techniques suivantes, sous la responsabilité du Service agriculture de la CPA.

#### **Sélection des producteurs :**

- Mobilisation de l'ensemble des agriculteurs locaux (priorité à donner aux agriculteurs du Pays d'Aix, puis des Bouches-du-Rhône puis de Provence).
- Réalisation du fichier des producteurs présents en 2014 en concertation avec la CPA.

#### **Terrain :**

- Gestion des emplacements de stands : veiller au maintien d'un taux d'occupation d'au moins 20 producteurs en basse saison. De 25 à 30 en pleine saison.
- Logistique : ouverture et fermeture de la Halle, gestion du parc de caddies, du stationnement des véhicules des visiteurs.
- Contrôle des exploitations des producteurs (provenance des produits).
- Relevé de prix pratiqués sur le marché et des conditionnements: hebdomadaire
- Communication sur le prix à la clientèle : affichage régulier d'un tableau à l'entrée du marché (bi-mensuel à minima).
- Relation clientèle : renseignements divers sur le fonctionnement du marché.
- Mesure de la fréquentation au moins 2 fois par semaine (« comptage » à la sortie).
- Animations événementielles à suivre (réalisation par la CPA).

#### **Suivi administratif :**

- Participation aux comités de pilotage : rédaction des comptes-rendus, bilans détaillés, comparatifs avec les éditions précédentes.
- Dépouillement et retranscription des questionnaires consommateurs et producteurs.

#### **Prise en charge financière des outils suivants :**

- Abonnement France Agrimer
- Factures des produits pour les besoins de repas éventuels de fin d'année.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, la présence d'un vacataire à plein temps (présence tous les jours de marché de l'ouverture à la fermeture) est indispensable. Il est également nécessaire que dans l'exercice de ses missions, cet agent soit accompagné par un conseiller spécialisé de la CA 13.

#### **Budget prévisionnel de l'action :**



## II. Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix

- **Action : Interventions pédagogiques dans les classes primaires du Pays d'Aix et organisation de visites de scolaires dans des fermes du territoire.**

Un programme d'animation pédagogique sur l'agriculture est proposé. Il a pour objectif de faire découvrir le monde agricole aux élèves des écoles primaires du territoire.

Ce programme développerait deux volets principaux :

### **a. Interventions d'animateurs professionnels dans les classes primaires du Pays d'Aix sur les thématiques faisant le lien entre agriculture et développement durable**

L'agriculture est un enjeu majeur du développement durable. Elle représente une grande problématique environnementale, des préoccupations sociales complexes et un levier économique important. Cette agriculture durable doit être pratiquée de façon raisonnée dans le respect de l'environnement, doit favoriser l'autonomie des agriculteurs, les exploitations à taille humaine, la production pour une consommation locale et doit privilégier une alimentation saine et de qualité.

Afin de sensibiliser les jeunes publics à ces différentes notions et problématiques, les interventions concerneraient **10 classes** et seraient organisées à raison de 2 demi-journées par classe durant l'année scolaire. Elles seront animées par des techniciens de la Chambre d'agriculture et/ou des agriculteurs.

### **b. Organisation de visites dans les fermes pédagogiques agréées situées sur le territoire du Pays d'Aix**

**L'approche pédagogique** : l'agriculteur est formé à recevoir, sur son exploitation, des élèves en fonction de leur niveau scolaire. Les visites sont préparées en collaboration avec les enseignants de façon à répondre au mieux à leurs attentes. Les agriculteurs disposent d'outils pédagogiques réalisées selon leur type de production (exemple : pour un maraîcher, cycle de production de la tomate).

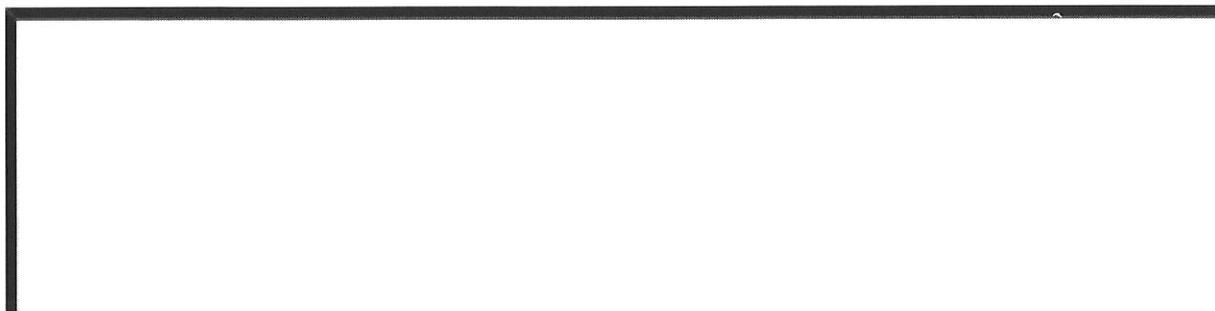
**Le réseau « Bienvenue à la ferme »** : dans toute la France, près de 6 500 agriculteurs sont regroupés au sein de ce réseau et proposent différentes formules d'accueil sur leurs exploitations agricoles : des fermes auberges, découvertes, équestres... Ces fermes pédagogiques sont agréées pour l'accueil d'enfants scolarisés, implantées sur le territoire communautaire.

**Les 6 fermes agréées du territoire :**

- 1- Les Pennes-Mirabeau : Mr de Segonzac, producteur de tomates et Mme Rocchia, maraîchage
- 2- Gardanne : viticulture, céréale et arboriculture sur l'exploitation du lycée agricole de Valabre
- 3- Vitrolles : Mr Olivares, horticulteur
- 4- Venelles : Nathalie Escoffier, maraîchage, viticulture et oléiculture
- 5- Trets : Nathalie Roque, élevage caprin
- 6- Trets : Anita Prunier, maraîchage, élevage de volailles et lapins

Environ **50 visites** d'une demi-journée seront organisées sur les exploitations agricoles du réseau. L'organisation du transport sera à la charge des établissements.

**Budget prévisionnel de l'action :**



**III. Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix**

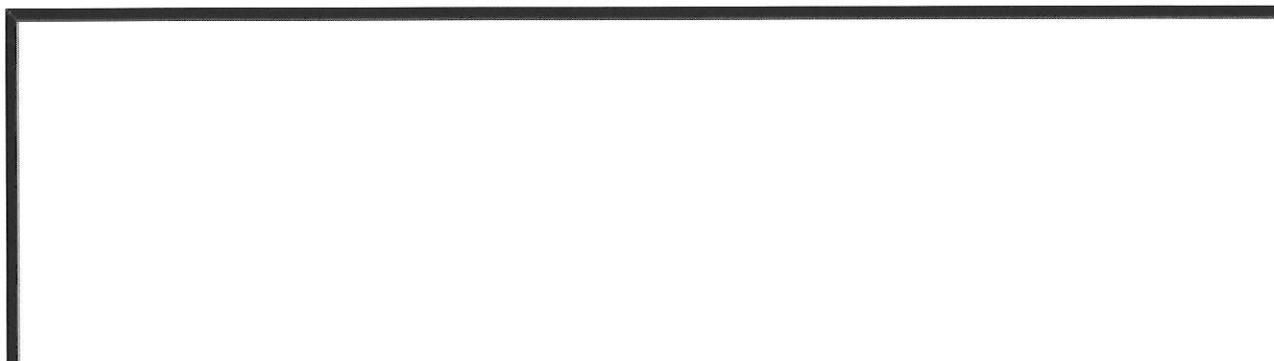
- **Action : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux**

En partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, et avec le soutien du Conseil général, et de la Ville d'Aix-en-Provence, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise plusieurs manifestations en 2014.

**>16<sup>ème</sup> édition du marché des 13 desserts, du 17 au 24 décembre 2014 à Aix-en-Provence**

- Le marché réunit une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche locaux qui viennent présenter et promouvoir les spécialités culinaires de fin d'année du Pays d'Aix et du Département : calissons, pompes à l'huile, navettes, chocolats, volailles, vins et vins cuits, huiles d'olive, nougats, macarons...
- Cette manifestation attire chaque année de nombreux visiteurs. 20 000 sont attendus pour 2014 (un décompte précis sera effectué à la sortie des visiteurs).

**Budget prévisionnel de l'action :**



**>Mise en place d'un « marché de Noël » sur le site de Plan de Campagne**

- Les halles de producteurs « Terres de Provence » sont une réussite depuis 4 éditions et participent à l'animation de Plan de Campagne pour le plus grand bénéfice des producteurs exposants, des consommateurs et des commerçants de la zone.

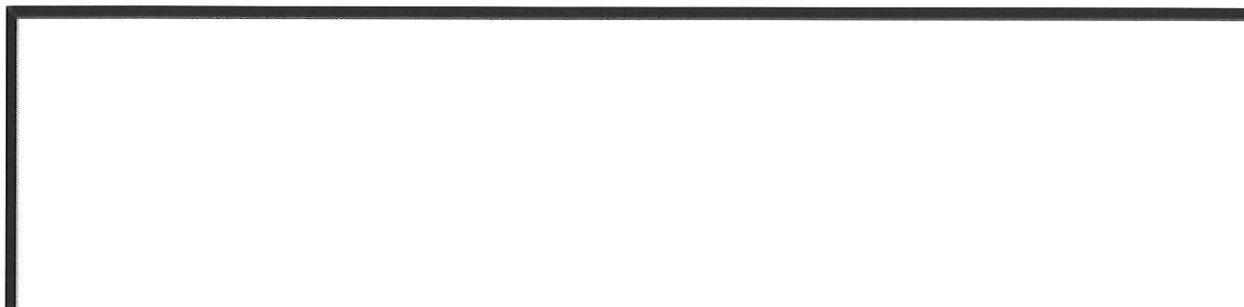
L'objectif est la pérennisation d'un lieu ouvert à l'année à Plan de Campagne, grâce à l'acquisition d'une Halle modulaire « fermée » d'ici le printemps 2014.

Au vu du succès du marché des 13 desserts d'Aix en Provence, l'organisation d'un « marché de Noël » à Plan de Campagne pourrait participer à l'animation et à la promotion de la halle de Plan de Campagne (au mois de décembre, sur 2 jours).

L'organisation de la Chambre d'agriculture porterait sur :

- l'identification de la thématique de la manifestation
- l'apport technique et logistique à la mise en place de l'opération
- la mobilisation des producteurs du Pays d'Aix et des Bouches-du-Rhône
- l'organisation d'animation valorisant le terroir.

**Budget prévisionnel de l'action :**



**>Etude de faisabilité pour l'organisation d'un site de e-commerce/Drive fermier**

- Les études démontrent une évolution du comportement de l'acte d'achat des consommateurs. Le e-commerce sous toutes ses formes se développe : facilité de commande, fraîcheur, rapidité d'achat, gain de temps sont des arguments en faveur de la nouvelle mode du « Drive fermier ».
- Ce nouveau mode de commercialisation nécessite un lieu porteur et l'implication des agriculteurs.

La réflexion de la Chambre d'agriculture porterait sur :

- l'état des lieux des initiatives concurrentes et recherche de l'outil Internet le plus performant,
- l'élaboration du budget
- la constitution d'un plan d'action du projet
- la mobilisation des producteurs (CPA et Bouches-du-Rhône) et constitution d'un groupe d'agriculteurs motivés.
- l'identification de la structure juridique et administrative la plus porteuse.

**Budget prévisionnel de l'action :**



## IV. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel

<p>▪ <b>Action : étude de faisabilité pour le développement d'une agriculture de proximité dans la Vallée de Vauvenargues</b></p>
---

La commune de Vauvenargues élabore le projet de révision de son PLU.

Dans ce cadre, elle souhaite bénéficier d'une expertise lui permettant de vérifier la cohérence du zonage agricole de son projet et pouvoir, le cas échéant, procéder aux adaptations nécessaires avant l'arrêt de ce dernier.

Par ailleurs, afin d'anticiper les éventuels besoins en traduction réglementaire dans son document d'urbanisme, la commune souhaite approcher concrètement les potentiels qui existent sur son territoire : elle œuvrerait pour le développement local, une agriculture de proximité, composée d'une ou plusieurs structures d'exploitations de taille familiale valorisant la production en circuit court et/ou par la vente directe s'adressant prioritairement à la population locale et/ou de passage.

Afin de répondre aux attentes de la commune, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique communautaire définie par la Charte agricole du Pays d'Aix, la Chambre d'Agriculture travaillerait à :

- décrire le potentiel agricole communal (surfaces, aptitude des sols, irrigation, parcellaires, accessibilité),
- caractériser l'activité agricole qui s'y déploie actuellement ainsi que ces acteurs et leurs dynamiques,
- déterminer au-delà de la SAU, les autres surfaces à potentiel agricole prêtes à l'emploi ou qui moyennant reconquête agricole, et/ou certains aménagements (chemins, accès...), pourraient dans un rapport de compatibilité avec le classement au titre des Sites et de sa philosophie (à savoir la participation de l'agriculture à la préservation et la valorisation du territoire et des paysages), être un support adapté au développement d'une agriculture de proximité en prise directe avec le petit bassin de consommation local.
- recueillir la sensibilité des propriétaires au projet et déterminer les outils et les aides utiles à la mobilisation du foncier,
- établir une première description des principaux aménagements, équipements, installations nécessaires à la mise en œuvre du projet, au niveau de la ou des structures d'exploitation à adapter et/ou créer, les aides financières possibles dans ces domaines,
- procéder à une première identification des exploitants et/ou candidats à l'installation susceptibles de rentrer dans le projet.

Le travail se réalisera dans un objectif de complémentarité entre la dynamique agricole locale actuelle et le projet de développement visé ci-dessus.

## Budget prévisionnel de l'action :

--

### ■ Action : projet de zone agricole protégée (ZAP) à Vitrolles

En l'état actuel du projet de périmètre du Site Classé de l'Arbois, les zones agricoles de Vitrolles, notamment celles des Pinchinades, du Gros Pin et de Valbacol (100 à 150 hectares) seraient incluses dans le projet de Site Classé.

Certaines exploitations sont des exploitations maraîchères de plein champ et sous tunnels, d'autres orientées vers la pépinière, ou encore l'élevage de gibier... Autant d'orientations qui se satisfont mal des contraintes de gestion liées à un Site Classé.

La commune et la Chambre d'Agriculture ont proposé au Sous-Préfet d'Aix-en-Provence un projet de préservation des secteurs agricoles alternatifs au projet de site, plus adapté à la protection « dynamique » des espaces agricoles considérés.

Il s'agit d'un projet de Zone Agricole Protégée qui permet de préserver la vocation agricole des sols de manière plus durable que le simple zonage agricole du PLU, tout en permettant la mise en place volontaire et partenariale d'un programme d'actions en faveur de la redynamisation et du développement agricole local, en l'occurrence d'inspiration périurbaine (agriculture de proximité à développer : circuits courts, vente directe, accueil sur l'exploitation...).

L'élaboration de ce projet nécessite la réalisation d'un travail en 3 phases :

- Dans un premier lieu l'établissement d'un état des lieux précis du secteur nécessitant un diagnostic territorial, socio-économique et foncier,
- Sur la base du diagnostic, la proposition d'un plan de délimitation de la future ZAP, ainsi que la détermination des grands axes du programme d'actions à associer,
- Enfin, l'élaboration du dossier officiel de proposition de ZAP que la commune de Vitrolles aura le cas échéant à adresser au Préfet dans le cadre de la procédure d'institution prévue par les textes.

Etant donné la nature « pilote » du projet et l'économie réglementaire de l'outil ZAP instituée par arrêté préfectoral, et afin de donner au projet les meilleures chances d'aboutir, la Chambre d'Agriculture des BdR travaillerait dans le cadre d'une gouvernance partenariale impliquant notamment la commune, la CPA, le Département et la DDTM.

## Budget prévisionnel de l'action :



## V. Appuyer le développement technique des producteurs engagés dans la culture du safran sur le plateau de Puyricard

En décembre 2013, l'association des Exploitants et Propriétaires du Plateau de Puyricard voit le jour.

Elle a pour but de fédérer les acteurs économiques du plateau avec pour objectif de donner une résonance plus forte à leurs actions et productions. Dans un premier temps, trois productions typiques du plateau seront mis à l'honneur : le safran, le pois chiche et la vigne.

La CPA et la Chambre d'agriculture soutiennent cette initiative et l'accompagnent à travers la mise en place d'un appui technique particulier visant le développement de la culture du safran et éventuellement la qualité du pois chiche.

En effet, trois agriculteurs du plateau ont accepté de réaliser une parcelle test sur leurs terres afin d'expérimenter la culture du safran dans les conditions climatiques du plateau. En vue d'apprécier le meilleur itinéraire technique, différents types de terrains ont été retenus en privilégiant l'accessibilité favorisant l'organisation de visites. L'accent a été mis sur la mutualisation des expériences et la vigilance face aux ravageurs.

La CA13 propose de mettre à disposition des producteurs son expertise technique à travers une offre de participation à un « club de progrès » spécifique safran et l'organisation d'un accompagnement technique sur le terrain d'un conseiller spécialisé qui pourrait assurer 6 visites en 2014 sur site.

## Budget prévisionnel de l'action :



- **ARTICLE 4 : conditions d'utilisation**

#### **4.1. Suivi d'utilisation – engagement des parties à la présente convention**

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs et actions définis à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des dossiers.

Les deux signataires s'engagent à s'échanger mutuellement des données agricoles en cas de besoin (échange de fichiers, de diagnostic agricole sur les communes de la CPA, etc.)

#### **4.2. Obligations de communication**

➤ La Chambre d'agriculture s'engage à :

- apposer systématiquement le logo de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que celui de « Terres de Provence » sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

Il s'agira également de mentionner la participation de la Communauté du Pays d'Aix en tant que partenaire principal ou organisateur.

- disposer des supports signalétiques aux couleurs de la CPA à l'entrée de chaque grande manifestation (type « marché des 13 desserts »). Signalétique fournie par la Communauté du Pays d'Aix (en faire la demande à la Direction de la Communication au moins 10 jours avant l'événement).

- appliquer strictement, à cet effet, la Charte de communication de la CPA (téléchargement du logo de la CPA sur le site @ de la CPA ou, à la demande, par mail –coordonnées du secrétariat du Service agriculture : 04 42 91 60 75).

- des photographies et communiqués de presse et/ou synthèse des différents événements seront à produire et à joindre à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan qui seront remis au Service agriculture de la CPA.

➤ La Communauté du Pays d'Aix s'engage de son côté à :

- apposer systématiquement le logo de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

- appliquer strictement la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

- **ARTICLE 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône**

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 116 000 € (cent seize mille Euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

**Tableau récapitulatif des actions et des subventions correspondantes :**

<b>ACTIONS</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local</b>	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs « Terres de Provence »	30 000 €
<b>Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix</b>	
Communication sur l'agriculture : Animations pédagogiques : visites dans les fermes et animation dans les classes	14 000 €
<b>Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix</b>	
Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	43 000 €
Projets d'un « Marché de Noël » à Plan de Campagne & d'un drive fermier	4 000 € + 10 000 €
<b>Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel</b>	
Diagnostic agricole de la commune de Vauvenargues	4 000 €
Projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) à Vitrolles	7 000 €
<b>Développement technique</b>	
Gestion des risques : Appuyer le développement technique des producteurs engagés dans la culture du Safran sur le plateau de Puyricard	4 000 €
<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>116 000 €</b>

**ARTICLE 6 : modalités de règlement**

- Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône au Trésor public n° 10071 13000 00001005165 69.

- Les versements liés aux différentes actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par action pourront être redéfinis en cours d'année (en fonction du rendu de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du degré d'objectifs atteint) sans que le montant n'excède 116 000€.

Un premier versement d'un montant égal à 70% du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention.

Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions ou l'attestation signée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône portant sur la tenue de la manifestation des 13 desserts.

Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à savoir, le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet avant le 05 décembre 2014.

## **ARTICLE 7 : signataires**

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre (4) exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

### **Fait en 4 exemplaires**

A Aix-en-Provence, le

Le Vice-président délégué à l'agriculture,  
la charte agricole, les relations avec le  
monde rural et le dialogue entre le monde  
rural et le monde urbain.

En vertu de la délibération n°2014\_.....  
Du bureau communautaire du.....

Le Président de la Chambre d'agriculture  
des Bouches-du-Rhône

### **Christian BURLE**

Dûment habilité à signer ce document  
Par l'Arrêté 2009-124 du 7 août 2009  
Portant délégation de fonction  
et de signature

### **Claude ROSSIGNOL**

**OBJET : Agriculture et forêt - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône - Année 2014**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014